

Descriptif de la prestation

1/ **Présentation de la démarche** à partir de documents pédagogiques

2/ **Echange sur les critères du risque faible** afin de sélectionner le critère le plus adapté

3/ **Aide à la réalisation de l'évaluation** en collaboration avec l'employeur :

- Le carrier aura préalablement préparé la liste des fonctions de travail avec les effectifs, horaires de travail, tâches réalisées et leur durée, et décrit la carrière (process et engins),
- Analyse en commun de l'historique des expositions et des résultats de mesures antérieures (ITGA aura effectué un travail de synthèse à partir des résultats fournis qui sera validé en séance),
- Structuration de l'évaluation des risques au regard de l'activité et de l'organisation de la carrière.

4/ **Renseignement des documents** qui synthétiseront l'évaluation des risques (extrait du document unique ou du dossier santé/sécurité). **La conclusion de l'évaluation reste toutefois de la responsabilité exclusive de l'employeur.**

 **Durée estimée** : 1 journée

Le logiciel **Pulsse** peut être utilisé comme support. Il garantit une approche structurante et pérenne, facilite la traçabilité lors des révisions annuelles et permet de rédiger les fiches individuelles d'exposition.

Méthodologie

Phase 1 : Identification des dangers (poussières alvéolaires, inhalables, silice cristalline)

Phase 2 : Analyse de l'activité :

- Process, engins,
- Fonctions de travail.

Phase 3 : Evaluation des risques

L'évaluation est réalisée pour chaque fonction de travail et chaque agent chimique en prenant en compte les paramètres suivants : Étude de l'exposition, historique des mesures, pathologie et suivi des équipements de protection collective.

Le risque faible est défini selon la méthodologie de l'Unicem, comme suit :

Critères du risque faible	Etude de l'exposition	Historique des mesures	Pathologie	Suivi équipement / Protection collective
Poussières Inhalables	Dépassement à titre Exceptionnel	Imoy < 25% (*)	Absence au cours des 10 dernières années	/
Poussières Alvéolaires	Absence de dépassement	Imoy < 25% (*)	Absence au cours des 10 dernières années	Défini, réalisé, tracé
Silice Cristalline	Absence de dépassement	Imoy < 10%	Absence au cours des 10 dernières années	Défini, réalisé, tracé

(*) Remarque : le critère d'exposition moyen de 25% est déconseillé car il ne préserve pas d'un diagnostic de dépassement de la valeur limite. Pour un nombre de mesures important (>9), le critère d'exposition moyen de 10% est acceptable, pour un nombre de mesures moins important (<9), un critère d'exposition maximal de 10% est préférable.



En application de l'article L4121-3 du code du travail, l'employeur doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. Un consensus sur la méthodologie à employer pour les industries extractives a été établi par la profession et a fait l'objet d'un guide rédigé sous l'égide de l'UNICEM.

L'objectif étant d'identifier les fonctions pour lesquelles le risque est non faible en vue d'adapter les moyens de prévention et de mettre en place des moyens de maîtrise du risque.

Phase 4 : Conclusion avec détermination du risque faible ou non faible. Pour chaque fonction de travail, l'employeur définit le niveau de risque en fonction des critères précédemment définis.

Les fonctions à risque non faible feront ensuite l'objet de mesurages dans le cadre du contrôle des VLEP.

ITGA, l'une des plus grandes capacités de prestations analytiques en France avec :

- 11** laboratoires accrédités par le COFRAC
- 9 laboratoires amiante
 - 1 laboratoire amiante et eau
 - 1 laboratoire HSE et QAI



300

techniciens de prélèvements
et 10 pôles logistiques

Nos prestations complémentaires :

- Stratégie d'échantillonnage / Prélèvement
- Analyse
- Formation
- Progiciels
- Evènement / Presse
- Conseil / Accompagnement

Nos valeurs ajoutées

- Connaissance du monde des carriers (20 ans de collaboration).
- Large palette de prestations mutualisables permettant de répondre de manière complète et personnalisée aux besoins des carriers.
- Logiciel Pulsse, disponible en complément, permettra de piloter et de tracer l'activité HSE en toute sérénité.

ITGA : Un maillage de compétences HSE au service des carriers

Allier expertise technique et proximité métier au service de ses clients est l'un des engagements forts d'ITGA. Preuve en est, son implantation nationale via son réseau de 16 agences réparties sur toute la France et son propre laboratoire Hygiène Santé Sécurité Environnement, situé à St-Etienne, accrédité par le COFRAC. ITGA s'impose aujourd'hui comme le spécialiste incontesté dans l'évaluation des risques professionnels, des risques chimiques, du prélèvement et de l'analyse en carrières.

Parc d'Affaires Edonia - Bâtiment R Rue de
la Terre Adélie - CS 66862 35768 SAINT
GREGOIRE CEDEX
Tél. 02.23.44.07.20
Fax. 02.23.42.49.54
contact@itga.fr
hse.itga.fr

